



Wallonie



Commune de Jalhay

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur Gaëtan DEPIERREUX et Monsieur Pierre-André GOFFIN, représentant légalement la SA Avencobim, établie à Heilbrimont 42 à 4987 Stoumont.

Le terrain concerné est situé Cokaifagne, 70-71 à 4845 Sart et cadastré division 2, section C n°84L, 85G, 86C, 87G, 87H, 94K, 94L.

Le projet est de type : la démolition de bureaux et d'une conciergerie - la construction d'une nouvelle conciergerie - l'extension d'un gîte existant - l'aménagement des abords - la régularisation d'un chemin privé.

Avis obligatoire, enquête publique en vertu de l'article D.IV.6 du CoDT : Un permis d'urbanisme ou un certificat d'urbanisme n° 2 peut être octroyé en dérogation au plan de secteur pour les constructions, les installations ou les bâtiments existants avant l'entrée en vigueur du plan de secteur ou qui ont été autorisés, dont l'affectation actuelle ou future ne correspond pas aux prescriptions du plan de secteur lorsqu'il s'agit d'actes et travaux de transformation, d'agrandissement, de reconstruction ainsi que d'une modification de destination et de la création de logement visées à l'article D.IV.4, alinéa 1er, 6° et 7°.

Conformément à l'art. D.I.16. § 1er., les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1er janvier.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 ;
- Le jeudi **08/01/2026** de 17h à 20h00 ;

L'enquête publique est ouverte le 24 décembre 2025 et clôturée le 16 janvier 2026.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : service.urbanisme@jalhay.be ;
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202500082/5357/2025**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **16 janvier 2026** de 14h00 à 14h30 à Jalhay, Rue de la Fagne 46, salle du Collège.

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 01/12/2025

Par le Collège communal

La Directrice générale,

B. ROYEN



La Bourgmestre,

V. VANDEBERG